

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée et signifiée, du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **vendredi le 30 juillet 2010 à 19h30**, sous la présidence de M. Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Guy Guénette
Mme Élise Dufresne
M. Mario Santini
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal.

M. Paul Cozens, conseiller, était absent.

Mme Lise Couët, directrice générale, était présente.

Monsieur le conseiller Mario Santini quitte la séance à 19h45.

101-07-10

Acquisition de l'église et du presbytère et autorisation signatures

CONSIDÉRANT que l'acquisition par la municipalité de l'église, du presbytère et des terrains adjacents permet de sauvegarder et mettre en valeur de façon utile un patrimoine acquis et construit par les générations précédentes;

CONSIDÉRANT qu'après la signature de la promesse d'achat, un groupe de citoyens a manifesté son opposition à l'achat et a requis de la municipalité de procéder à un référendum;

CONSIDÉRANT les conséquences légales d'un retour sur la promesse d'achat et les coûts importants inhérents à la tenue d'un référendum et qu'il y a lieu de reconsidérer la décision d'aller en référendum;

CONSIDÉRANT que cette acquisition au coût de un dollar ne constitue pas un risque financier démesuré pour la municipalité;

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par M. Guy Guénette,
appuyé par Mme Élise Dufresne et résolu

1. Que la résolution numéro 77-05-10 relative à la demande de référendum soit abrogée;
2. QUE la municipalité respecte la promesse d'achat signée le 25 mars 2010 et qu'en conséquence, le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'acte d'achat devant notaire;
3. QUE la municipalité permette de poursuivre les études portant sur l'utilisation et les coûts relatifs aux travaux de réfection éventuels;

4. QUE la population soit informée des résultats de ces études et qu'elle soit consultée sur la suite des démarches entreprises par la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote sur la proposition.

POUR

M. Guy Guénette
Mme Élise Dufresne
M. Alexandre Zalac

CONTRE

M. Mario Cardinal

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Et la séance est levée à 20h30.

Jean Lalonde, maire

Lise Couët, directrice générale
et secrétaire-trésorière